

Sidetrade fait l'acquisition de Cashback Avantage Clients

Sidetrade (Paris-FR0010202606-ALBFR), premier éditeur de logiciels SaaS¹ pour la réduction du Besoin en Fonds de Roulement, annonce l'acquisition de Cashmire, société spécialisée dans la sécurisation et la gestion des encours clients.

Cashmire, exploitant la marque Cashback Avantage Clients, devient filiale de Sidetrade

Sidetrade fait l'acquisition de la société Cashmire connue sous la dénomination Cashback Avantage Clients et spécialisée dans l'optimisation de la gestion des encours clients.

Ayant développée un haut niveau d'expertise en Credit Management depuis 1996, Cashback Avantage Clients s'adresse aussi bien aux grands comptes publics et privés qu'aux institutions financières spécialisées dans le financement de créances commerciales. Avec plus de 200 références, Cashback Avantage Clients réalise des audits d'encours clients, des missions de diagnostic et de conseil ainsi que des prestations de gestion de créances clients sous mandat.

Une offre de services à forte valeur ajoutée à destination des abonnés Sidetrade

Dans le cadre de ce rapprochement, les activités de conseil et de gestion des créances clients sous mandat seront intégrées à l'offre SaaS de Sidetrade pour renforcer les services proposés à ses abonnés.

Sidetrade conforte ainsi sa capacité à mettre en œuvre des solutions globales de réduction du BFR et à garantir une performance financière à ses clients.

Joël Lenoir, Président-Fondateur de Cashmire, déclare : « Pratiquant le même métier et partageant la même culture, ce rapprochement est porteur de réelles synergies commerciales et d'offre de services complémentaires pour nos clients respectifs. Nous sommes impatients de participer au succès du nouvel ensemble, seul acteur du marché alliant expertise et technologie innovante au service de la performance ».

¹ SaaS renvoie à un modèle de logiciel commercialisé non pas sous la forme d'un produit (en licence définitive) que le client installerait en interne sur ses serveurs, mais en tant qu'application accessible à distance comme un service, par le biais du Web.

Une opération relutive pour Sidetrade dès 2007

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2006, Cashback Avantage Clients a réalisé un chiffre d'affaires de 1,53 M€ avec un résultat d'exploitation de 0,21 M€ et une trésorerie excédentaire de plus de 0,30 M€ (chiffres audités).

L'acquisition a été entièrement réalisée en numéraire avec un complément de prix fonction de l'activité des 3 prochains exercices. Ce montage ne donne lieu à aucune augmentation de capital et n'impacte pas la trésorerie du Groupe. Cashback Avantage Clients sera consolidée à compter de juillet 2007 dans les comptes du Groupe Sidetrade.

Le chiffre d'affaires 2007 du Groupe Sidetrade devrait se situer dans une fourchette de 7,5 à 8 M€ en pro-forma avec un impact relutif sur la rentabilité dès la fin de l'année.

« Nos clients ont des besoins exponentiels d'accompagnement et de conduite du changement sur les projets de génération de cash. Notre alliance nous donne des compétences supplémentaires pour répondre à ces attentes et enrichit le bouquet de services proposé à nos abonnés Sidetrade Network. Avec ce rapprochement, Sidetrade accentue son avance dans le développement de son offre SaaS, unique dans son domaine » explique Olivier Novasque, Président de Sidetrade.

Contacts Sidetrade

Christelle Dhrif T: +33 (0)1 46 84 14 13 investisseurs@sidetrade.com

A propos de Sidetrade (www.sidetrade.com)

Sidetrade est le leader des solutions à la demande pour l'optimisation du Besoin en Fonds de Roulement des entreprises. Sidetrade propose de réduire les délais de règlement interentreprises et de sécuriser les créances clients. Avec son logiciel en SaaS, ses services de conseil et de mandat de gestion associés, Sidetrade s'engage sur la génération de cash. Plus de 200 grandes et moyennes entreprises sont clientes des services de Sidetrade.

Lauréat 2006 du Deloitte Technology Fast 50, Sidetrade est cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris (ISIN code : FR0010202606 - ALBFR).

L'augmentation de capital préalable à l'admission de Sidetrade sur Alternext a été réalisée par placement privé et n'a donc pas donné lieu à l'établissement d'un Prospectus d'information visé par l'AMF. Sidetrade n'a donc pas fait et ne fait pas Appel Public à l'Epargne. La détention des titres Sidetrade est donc réservée aux seuls Investisseurs Qualifiés.

